



En chiffres

En France, les chutes de hauteur représentent :

- la **1^{ère} cause d'accidents graves** (avec des séquelles invalidantes) **et mortels**.

En agriculture, pour les salariés :

- **10%** de l'ensemble des arrêts de travail.

- **35 décès** survenus entre 2006 et 2011 avec une tendance à la hausse.

- **8 600 € de coût moyen par accident** (soit 40% supérieur aux autres accidents)

Près de 30 % des accidents de chute surviennent lors de la montée / descente du véhicule ou d'un engin.

source CCMSA mai 2014



TRAVAUX EN HAUTEUR, PAS DROIT A L'ERREUR !

Vous travaillez en hauteur, vous savez que les chutes sont un risque grave. Vous n'avez pas le droit à l'erreur. Intégrer la sécurité, c'est protéger votre vie et celle de vos salariés, c'est aussi préserver la performance de votre entreprise.

Dans quelles situations êtes-vous exposé ?

- ▶ En élévation sur un ouvrage ou un équipement
- ▶ A proximité d'une dénivellation

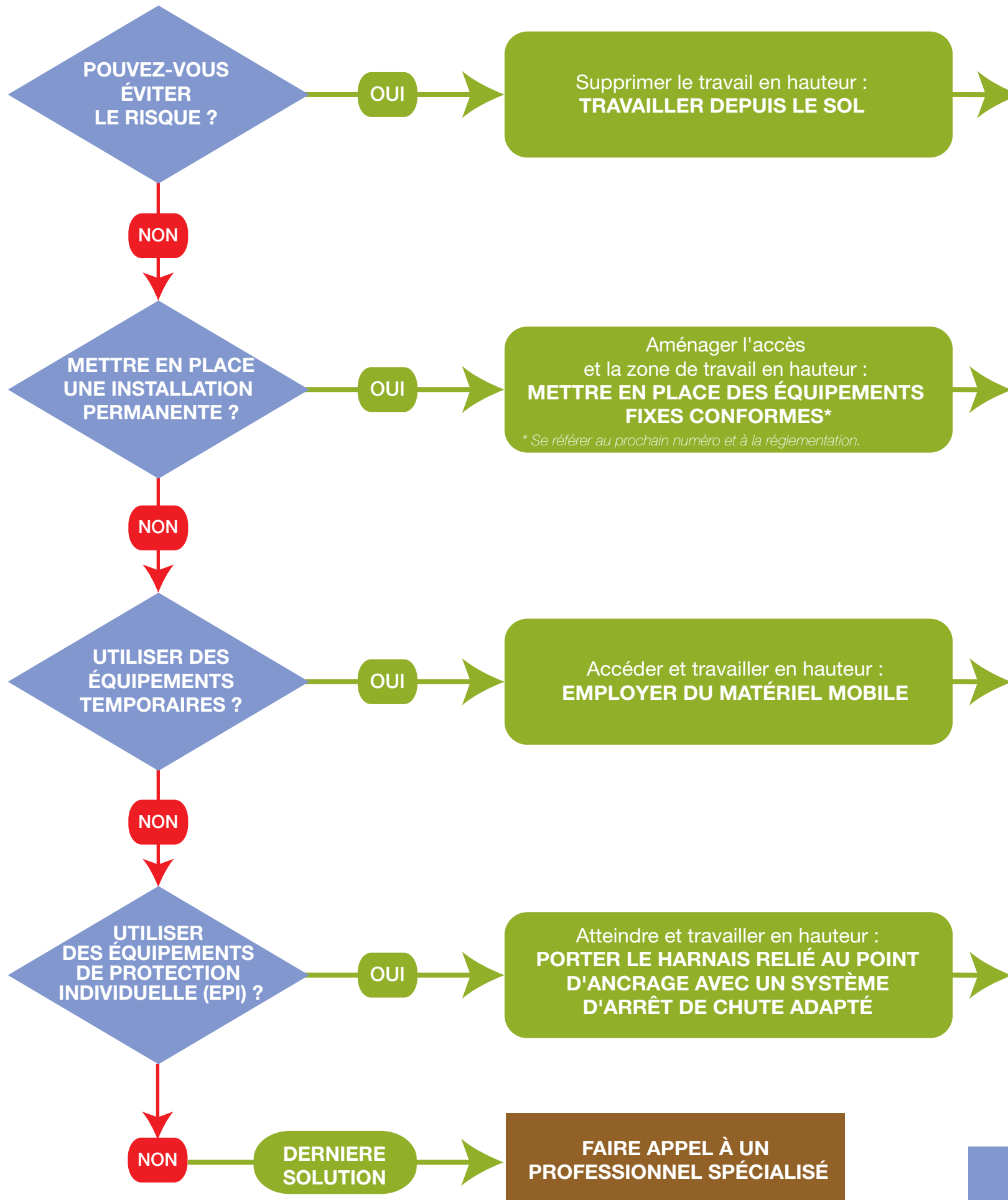


Dès maintenant, adoptez les 3 bons réflexes :

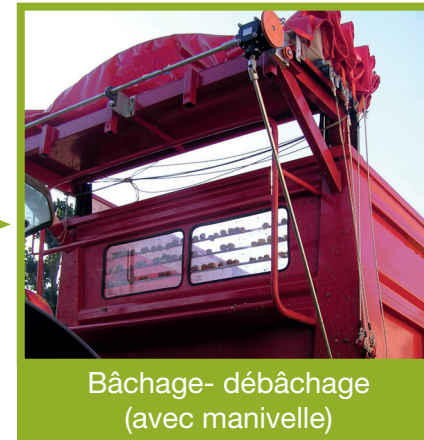
- 1 J'anticipe l'organisation de mon chantier
- 2 Je choisis le bon équipement de protection
- 3 J'informe et je forme mes salariés

Les situations en exploitations agricoles sont variées et nombreuses. Découvrez dans ce numéro quelques réflexions et recommandations pour anticiper l'organisation de votre chantier. Un second numéro avec des informations sur la réglementation, les équipements et la formation sera diffusé courant 2015.

Logique à suivre pour ne pas tomber de haut



Équipements adaptés à la situation de travail



Bâchage- débâchage (avec manivelle)



Table élévatrice permettant de travailler depuis le sol



Cellule (camion avec soufflerie)



Déterreur avec escalier et rambarde



Plateforme avec échelle d'accès



Echelle avec crinoline



Plateforme Individuelle Roulante (PIR)



Plateforme élévatrice mobile*



Plateforme individuelle roulante avec stabilisateurs



Travaux sur toitures*



Travaux dans les arbres*



Port de harnais de sécurité obligatoire

* Attention, certaines activités nécessitent la formation de l'utilisateur et la vérification périodique du matériel.

QUELLE QUE SOIT L'INTERVENTION, ÉVALUEZ LES RISQUES ET ANALYSEZ LE MODE OPÉRATOIRE.

Accident dans une laiterie

Le 14 février 2012, un éleveur des Flandres, réalise des travaux d'isolation dans sa laiterie. Il utilise une échelle. L'échelle glisse, il tombe et perd connaissance.

La victime témoigne

Que s'est-il passé ce jour là ?

« Je terminais les travaux d'isolation dans la laiterie. Il s'agissait de poser les 2 dernières plaques isolantes au plafond. J'étais pressé de terminer ces travaux car la météo annonçait des températures très froides.

J'ai posé mon échelle en aluminium contre le mur et sur le sol en béton lisse. J'étais à 1 mètre du sol avec la visseuse à la main. L'échelle n'avait plus de patin, elle a glissé et je suis tombé. »

Quelles conséquences pour vous ?

« J'ai subi de lourdes séquelles :

- de multiples contusions : tête, épaule, hanche et pied,
- une fracture du 5ème métatarse du pied gauche,
- un étirement musculaire du biceps.

Il m'a fallu 1 an pour récupérer. De plus, mon épouse, mon associé et le service de remplacement ont dû prendre le relais sur l'exploitation.

Depuis l'accident, je suis vigilant lorsque j'utilise une échelle. J'évalue les risques lors de mes travaux quotidiens, et je suis encore plus prudent face aux activités qui sortent de l'ordinaire. J'ai peur de tomber à nouveau.»

Le conseil de prévention

L'échelle est un moyen d'accès d'un plan à un autre, et non un poste de travail. En effet, même une échelle attachée et stabilisée ne permet pas de travailler en sécurité. On n'a que 2 mains pour travailler et se tenir. Dans cette situation, la solution idéale est la Plateforme Individuelle Roulante (avec une surface d'appui stable et suffisante, munie d'un dispositif anti-chute : garde-corps.

Pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier, n'hésitez pas à nous contacter.



Pour en savoir plus :

Consultez la documentation de santé sécurité au travail réalisée par la MSA sur le site : <http://ssa.msa.fr>



Descendre de son tracteur, une activité à haut risque

réf : 9723



www.chutesdehauteur.com



www.inrs.fr



Planche d'autocollants disponible sur demande

Événements à ne pas manquer :

Fête de l'herbe : les 11 et 12 juin 2015 à Haut-Lieu

Qualipom : le 1er juillet 2015 à Quaëdypre

Terres en Folie : le 30 août 2015 à Saint Saulve

